

Arbre de décision : Comment prioriser les enfants qui bénéficieront d'un soutien?

Qu'est-ce que cet outil ?

Les Systèmes de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) permettent d'identifier les enfants astreints ou à risque de travail des enfants ou subissant d'autres violations de leurs droits. Une fois identifiés, l'étape suivante consiste à fournir un soutien sur mesure.

Comment fonctionne-t-il ?

L'outil se compose de schémas logiques simples qui guident la prise de décision et aident à planifier les activités de prévention et de remédiation.

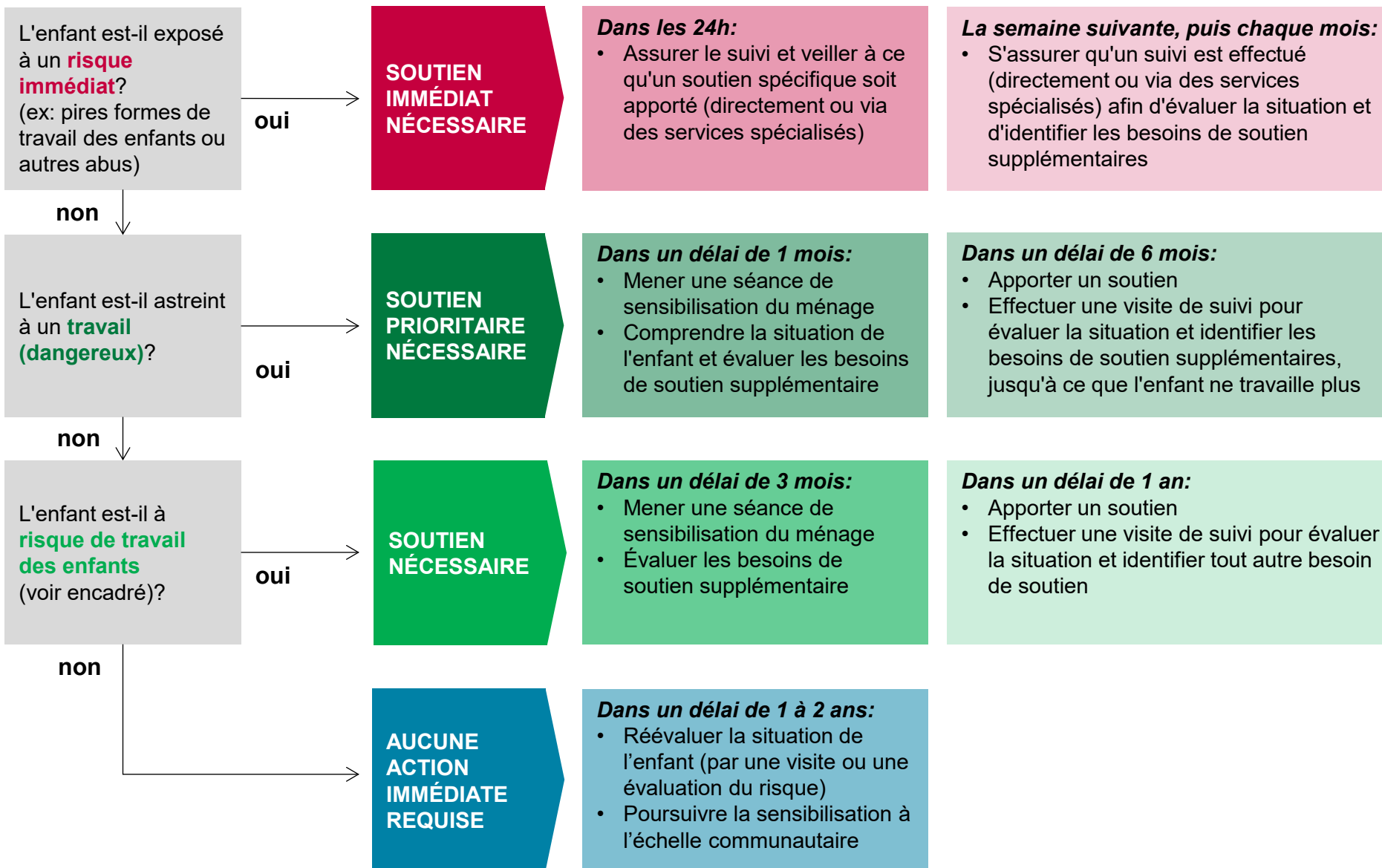
Comment l'outil a-t-il été développé ?

L'outil s'appuie sur les bonnes pratiques existantes en matière de protection de l'enfance, sur la connaissance des causes profondes du travail des enfants, ainsi que sur l'expérience opérationnelle de l'ICI en matière de mise en œuvre de SSRTE.

Comment utiliser l'outil ?

Cet outil peut être utilisé de deux manières **pour soutenir la planification de la remédiation**, en utilisant les organigrammes pour identifier le soutien adéquat à apporter aux enfants, leurs familles et leurs communautés.

Comment prioriser les enfants qui bénéficieront d'un soutien?



Quels enfants sont susceptibles d'être à risque de travail des enfants?

Les enfants qui ne sont pas astreints au travail mais qui appartiennent à l'un des groupes suivants doivent être considérés comme étant à risque de travail des enfants et bénéficier en priorité d'un soutien préventif.¹

- Ne **va pas à l'école**/est souvent **absent**
- Vit **loin de ses parents biologiques**
- Vit dans un **ménage monoparental**
- Vit dans un **ménage dirigé par un enfant**
- Vit dans un ménage avec à sa tête une personne **analphabète**
- Vit dans une communauté où il n'y a **pas d'école primaire**
- A un **frère** ou une **sœur en situation de travail des enfants**
- Est lui-même **parent**

¹ L'accès à l'éducation est un droit fondamental de l'enfant ; les autres facteurs listés sont corrélés à une plus grande probabilité d'effectuer des tâches dangereuses dans le secteur du cacao.

Considérations complémentaires

Comment savoir si la remédiation a été efficace?

Apporter un soutien à un enfant ou à sa famille ne signifie **pas** automatiquement que sa situation s'améliore, ou qu'il n'est plus impliqué ni à risque de travail des enfants.

Il faut souvent du temps pour que l'aide apportée porte ses fruits. Les enfants et leurs familles peuvent avoir besoin d'un soutien à différents niveaux (enfant, ménage et communauté) pour que leur situation s'améliore. Les enfants peuvent être astreints au travail des enfants et en sortir au fil du temps.

C'est pourquoi il est important d'effectuer des **visites régulières et répétées** pour suivre les enfants.

Les enfants qui ont besoin d'un SOUTIEN PRIORITAIRE... (i.e. les enfants qui travaillent)

- doivent recevoir des visites de suivi **tous les 6 mois**
- doivent être visités jusqu'à ce que **l'enfant ne travaille plus pendant 2 visites consécutives** (à au moins 3 mois d'intervalle)

Les enfants identifiés comme ayant besoin d'un SOUTIEN... (i.e. à risque de travail des enfants)

- doivent bénéficier de visites de suivi au moins **tous les 12 mois**

Tous les enfants doivent être suivis tous les 1 à 2 ans (soit par des visites, soit en utilisant un modèle de risque au niveau du ménage basé sur des informations à jour), quel que soit le statut de travail des enfants, jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 18 ans ou qu'il quitte la communauté.

Comment mesurer les résultats d'un SSRTE?

L'un des principaux objectifs d'un SSRTE est de **protéger les enfants** et leurs droits, y compris le droit d'être protégé de tout travail qui nuit à leur développement physique et mental.

Tous les systèmes devraient rendre compte régulièrement des indicateurs relatifs aux critères de base pour les SSRTE.

Cela inclut l'indicateur de résultat suivant :

- **Pourcentage d'enfants couverts auparavant identifiés en situation de travail des enfants ayant reçu au moins deux visites de suivi au cours des 12 derniers mois, chaque visite à un intervalle de trois à six mois, qui n'étaient pas en situation de travail des enfants lors de deux visites consécutives**

Ce pourcentage est calculé comme suit: le nombre d'enfants identifiés en travail des enfants qui déclarent ne plus être impliqués dans le travail des enfants **lors des 2 dernières visites**, divisé par le nombre d'enfants identifiés en travail des enfants et ayant bénéficié d'au moins 2 **visites de suivi**.

Que prendre en compte lors du référencement d'un enfant?

Le soutien peut être apporté aux enfants et à leur famille soit directement, soit par un référencement vers des acteurs et des services existants. Il peut s'agir d'acteurs des secteurs public et privé, d'ONG et de groupes communautaires.

La remédiation par référencement peut contribuer à renforcer les services locaux et à promouvoir le partage d'informations. Mais n'oubliez pas que la planification et la mise en œuvre de cette option nécessitent du temps et des ressources financières et logistiques.

Checklist pour la remédiation par référencement:

- ✓ **S'appuyer sur la carte des services et des acteurs existants** dans la région et vérifier auprès de chacun d'eux quel type d'aide ils peuvent apporter, et leurs critères.
- ✓ **Vérifier leur capacité à fournir une assistance** – ont-ils besoin d'un appui financier ou logistique pour assister l'enfant ou la famille qui leur est référé?
- ✓ **Prévoir un budget** car il n'est peut-être pas possible pour d'autres acteurs de fournir une assistance sans recevoir eux-mêmes un soutien.
- ✓ **Enregistrer dans le système tous les enfants** référés vers les services locaux, y compris la date de référencement.
- ✓ **Assurer le suivi de tous les enfants référés** vers les services locaux, afin de vérifier s'ils ont reçu le soutien nécessaire, de suivre l'évolution de leur situation et d'identifier d'autres besoins de soutien.